



MAIRIE de SAINT-FOLQUIN

----- 62370 -----
Tél : 03.21.35.54.37 Fax : 03.21.36.24.88

Compte-rendu de Conseil Municipal

Réunion du dimanche 24 mai 2020

L'an deux mil vingt, le dimanche 24 mai à 11h00, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée le 15 mai 2020 par Monsieur Yves ENGRAND, Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants (effectif légal : 19 membres) :
Mesdames et Messieurs, Yves ENGRAND, Chantal DEBOUDT, Daniel DENOLF, Marie-José PECQUEUX, Thierry POLLAERT, Monique AGEZ, Jacques-André DELACRE, Brigitte CHARLET, Xavier BISCARAS, Jeanine GUÉANT, Jérôme JOAN, Séverine VASSEUR, Arnaud VANTHOURNOUT, Stéphanie LHERBIER, Michel BRICHE, Christelle LHEUREUX, Gino SUBIRANA, Isabelle LE SANT, Rémy BLOCKLET.
Ainsi que monsieur Michel WELMAN, madame Brigitte BARBET, conseillers municipaux supplémentaires.

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Yves ENGRAND, maire sortant, qui après l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Stéphanie LHERBIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Election du maire

Madame Jeanine GUÉANT, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : madame Séverine VASSEUR et monsieur Rémy BLOCKLET.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Yves ENGRAND se porte candidat.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Yves ENGRAND obtient : 15 (quinze) voix.

Monsieur Yves ENGRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Election des adjoints

Sous la présidence de monsieur Yves ENGRAND élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints. Il invite l'Assemblée à délibérer :

Par 19 membres en exercice,
19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à 5 (cinq) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

La liste conduite par monsieur Thierry POLLAERT (placé en tête de liste) comprend les candidats suivants : Marie-José PECQUEUX, Daniel DENOLF, Jeanine GUEANT, Jacques-André DELACRE.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9

La liste conduite par monsieur Thierry POLLAERT obtient : 16 (seize) voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par monsieur Thierry POLLAERT.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- Thierry POLLAERT, 1^{er} adjoint
- Marie-José PECQUEUX, 2^{ème} adjointe
- Daniel DENOLF, 3^{ème} adjoint
- Jeanine GUÉANT, 4^{ème} adjointe
- Jacques-André DELACRE, 5^{ème} adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h04.

Feuillet de clôture du conseil municipal
Séance du dimanche 24 mai 2020

Récapitulatif de la séance :

- Délibération n°2020/005 : Élection du maire
- Délibération n°2020/006 : Détermination du nombre d'adjoints au maire
- Délibération n°2020/007 : Élection des adjoints

Le Maire,
Yves ENGRAND

Le Secrétaire de séance,
Stéphanie LHERBIER

Le Conseil Municipal,

T. POLLAERT	M.J. PECQUEUX	D. DENOLF	J. GUÉANT
J.A. DELACRE	C. DEBOUDT	M. AGEZ	B. CHARLET
X. BISCARAS	J. JOAN	S. VASSEUR	A. VANTHOURNOUT
S. LHERBIER Secrétaire	M. BRICHE	C. LHEUREUX	G. SUBIRANA
I. LE SANT	R. BLOCKLET		